

Quand on rapproche cette phrase du titre de la brochure, la conclusion naturelle qu'on en tire est celle-ci : *Rome a donné des décrets par lesquels la conscience catholique est outragée et les droits de l'intelligence sont violés.* Voilà le jugement prononcé par un Docteur en Médecine sur les deux décrets du 13 septembre 1881, émanés du Souverain Pontife en personne, comme le prouve le texte même de ces décrets que la S. C. de la Propagande nous a fait connaître officiellement.

Mais voici une autre énormité.

A la page 2 il accuse la Propagande, c'est-à-dire, le Souverain Pontife, *de s'être laissé tromper sur les faits relatifs à la question universitaire et d'avoir donné un décret favorable à un parti politique qui marche sous l'étendard des idées modernes, c'est-à-dire, de l'anti-christianisme et de la révolution.*

Depuis vingt ans des Evêques, des Chanoines, des Curés et autres Prêtres, des Avocats, des Médecins, sont allés tour à tour à Rome pour *éclairer* le Saint Siège sur ces questions. Sans compter tout ce qui a été dit ou écrit à Mgr Conroy pendant son séjour au Canada, des liasses de mémoires et de requêtes, d'articles de journaux et de brochures, ont été envoyées ou portées au Pape et aux Cardinaux contre Laval et contre le parti politique qu'on voulait faire condamner. Le résultat final de ces démarches et de ces écrits a été la promulgation des deux décrets du 13 septembre.

N'est-ce pas outrager le sens commun et faire au Saint Siège tout entier la plus sanglante injure que de dire aujourd'hui qu'il ne s'est trouvé personne dans toute la Cour romaine pour discerner la vérité au milieu de tous ces débats contradictoires et protester contre *des idées anti-chrétiennes et révolutionnaires qui outragent la conscience catholique et violent les droits de l'intelligence ?*

En consé
reconnus à
règles de l'i
nous conda
peine de dé
Clergé Sécu
cèse de Qué
session la su

Et attend
fera suivre d
souscriptions
dans la mêm
brochures.

Sera la pr
bres du clerg
naux afin qu
Si quelque c
écrits dans s
ordonnance a

Donné à C
chidiocèse et
le treizième
deux.

